

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi le 7 juillet 2026, à 19 h 30, au 274 route 399. Sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers suivants :

<u>Présents</u> :	René Roy	(01)
	Sébastien Gagné	(03)
	Pascal Quévillon	(05)
<u>Absent</u> :	Junior Bernier-Gagnon	(02)
	Éric Bolduc	(04)
	Dany Quévillon	(06)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

112-07-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2026**
3. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 3.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
 - 3.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORÊT
 - 3.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
4. **FINANCES**
5. **TABLE DES MAIRES**
6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE PRÉVENTION INDENCIE RÉSIDENTIELLE PAR LA VILLE D'AMOS
 - 6.2. AUTORISATION À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ
7. **PÉRIODE DE QUESTION**
8. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. APPUI FLIC MARCHÉ DES ARTISANS
 - 8.2. MISSION PLACOTE
 - 8.3. PROJET STRUCTURANT CDESC
9. **INSPECTEUR**
10. **VOIRIE**
 - 10.1. SERVICE DE SURVEILLANCE POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE ROUTE DE ST-GÉRARD ET DU RANG DU LAC-BERRY
11. **FORÊT**
 - 11.1. OCTROI CONTRAT – VENTE DE BOIS RÉSINEUX 2026-2027
 - 11.2. OCTROI CONTRAT – VENTE DE VOIS FEUILLUS 2026-2027
12. **CORRESPONDANCE – AVEC PRISE DE DÉCISION**
13. **CORRESPONDANCE – SANS PRISE DE DÉCISION**
 - 13.1. PPA-CE 2026
 - 13.2. PPA-ES 2026
14. **RÈGLEMENT**
15. **PÉRIODE DE QUESTION**
16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

113-07-2026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par : M. René Roy;
Secondé par : M. Pascal Quévillon;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 2 juin 2026 soit accepté tel que rédigé.

114-07-2026

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : M. Sébastien Gagné;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer, soit ;

Salaires payés avec les dépôts #98 à 118 pour un total de 14 570,98\$;

Comptes payés avec les transactions #117 à 141 pour un total de 89 647,28\$;

Comptes à payer avec les transactions #142 à 150 et les chèques #30 à 33 pour un total de 45 991,52\$.

115-07-2026

PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORÊT

Il est proposé par : M. Pascal Quévillon;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés, soit ;

Comptes payés avec les transactions #19 et 20 pour un total de 86 522,30\$.

116-07-2026

PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL

Il est proposé par : M. Sébastien Gagné;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés, soit ;

Comptes payés avec le chèque #493 pour un total de 1 406,72\$.

TABLE DES MAIRES

Le maire résume les points traités.

117-07-2026

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENTIELLE PAR LA VILLE D'AMOS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent conclure des ententes intermunicipales relatives à la fourniture de services, conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi prévoit la mise en place de mesures de prévention, notamment en matière de prévention résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos offre un service de prévention incendie résidentielle et dispose des ressources nécessaires pour en assurer la prestation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir de ce service afin d'assurer la réalisation d'activités de prévention incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de prestation du service ainsi que les modalités de répartition des coûts sont prévues à une entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sébastien Gagné
Secondé par : M. Pascal Quévillon;
Et résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER la conclusion de l'entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de prévention incendie résidentielle par la Ville d'Amos, pour une durée de quatre (4) ans à compter du 1er janvier 2026;

D'ACCEPTER les modalités financières prévues à ladite entente, incluant la contribution annuelle établie au prorata du nombre de logements et ajustée en fonction des coûts nets d'opération et de gestion;

D'AUTORISER le maire et le greffier-trésorier (ou la greffière-trésorière) à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à son application;

D'AUTORISER la direction générale à assurer le suivi administratif de la présente entente et à désigner, le cas échéant, la personne responsable de la coordination avec la Ville d'Amos.

118-07-2026

AUTORISATION À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : M. Sébastien Gagné
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité informe les institutions financières que le maire, Jules Grondin, le maire suppléant, Pascal Quévillon et la directrice générale, Marie-Ève Strzelec, sont autorisés à signer les effets bancaires et tous autres documents pertinents à leur fonction.

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

119-07-2026

APPUI FLIC MARCHÉ DES ARTISANS

ATTENDU QUE le Marché des artisans de Berry a organisé un événement le 9 novembre 2026 et prévoit poursuivre pour les années suivantes;

ATTENDU QUE sur place, il y avait plusieurs artisans locaux et même en dehors de la MRC Abitibi;

ATTENDU QUE le Marché des artisans de Berry a demandé une subvention au fonds local d'initiatives locales (FLIC);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sébastien Gagné
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité appuie la demande du Marché des artisans de Berry au FLIC.

120-07-2026

MISSION PLACOTE

ATTENDU QUE le CISSSAT souhaite offrir gratuitement le projet « Placote » destiné aux familles ayant des enfants de 0 à 3 ans;

ATTENDU QUE le CISSSAT demande le prêt gratuit du sous-sol de l'église pour la tenue de cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Quévillon
Secondé par : M. Sébastien Gagné;
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry autorise le prêt gratuit du sous-sol de l'église au CISSSAT pour la réalisation du projet « Placote », selon les dates convenues entre les parties.

121-07-2026

PROJET STRUCTURANT CDESC

ATTENDU QUE la Corporation du développement économique et social du centre souhaite déposer un projet au fonds structurant de la MRC d'Abitibi afin d'acheter un module de jeux pour le parc du rang du Lac-à-Fillion;

ATTENDU QUE le projet correspond aux exigences d'un projet structurant et que sa réalisation représente les besoins de notre collectivité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. René Roy
Secondé par : M. Sébastien Gagné;
Et résolu à l'unanimité;

QUE les membres du conseil appui la demande au fonds de projet structurant de la MRC d'Abitibi;

QUE le conseil s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 3 500\$ pour la réalisation du projet.

122-07-2026

**SERVICE DE SURVEILLANCE POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE
ROUTE DE ST-GÉRARD ET DU RANG DU LAC-BERRY**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des travaux de couche correctrice d'asphalte;

ATTENDU QU'afin d'assurer la conformité des travaux aux plans, devis et normes applicables, une surveillance de chantier était requise pendant l'exécution des travaux;

ATTENDU l'offre de services déposée par Stantec au montant de 8 575,00\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sébastien Gagné
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'ENTÉRINER la décision d'octroi à Stantec le mandat de surveillance des travaux de couche correctrice d'asphalte pour un montant de 8 575,00 \$, plus les taxes applicables.

123-07-2026

VENTE DE BOIS RÉSINEUX 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a reçu aucune soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Quévillon
Secondé par : M. Sébastien Gagné;
Et résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER la directrice générale à retourner en appel d'offres.

124-07-2026

VENTE DE BOIS FEUILLUS 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a reçu aucune offre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Quévillon

Secondé par : M. Sébastien Gagné;

Et résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER la directrice générale à retourner en soumission.

PPA-CE 2026

Le conseil a reçu une lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable concernant une aide financière de 15 000\$ pour des projets particuliers d'amélioration des routes de la municipalité.

PPA-ES 2026

Le conseil a reçu une lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable concernant une aide financière de 15 000\$ pour des projets particuliers d'amélioration des routes de la municipalité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présents : 2

125-07-2026

SUR PROPOSITION du conseiller M. Sébastien Gagné; et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 43.

Adopté à l'unanimité;

Jules Grondin
Maire

Marie-Ève Strzelec
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.